

Etats financiers annuels de SICAV

SANADETT SICAV

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mars 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ZAHAF.

BILAN
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 405 113,707	6 062 019,172
b- Obligations et valeurs assimilées	89 663 543,332	104 376 850,030
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	1 590 241,718	4 496 832,609
b- Disponibilités	412 305,650	7 773 811,446
AC3- Créances d'exploitation	0,000	553 393,144
TOTAL ACTIF	94 071 204,407	123 262 906,401
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	67 841,223	74 832,815
PA2- Autres créditeurs divers	85 558,998	86 560,195
TOTAL PASSIF	153 400,221	161 393,010
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	89 455 768,274	118 529 445,626
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	425,568	510,993
b- Sommes distribuables de l'exercice	4 461 610,344	4 571 556,772
ACTIF NET	93 917 804,186	123 101 513,391
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	94 071 204,407	123 262 906,401

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	94 349,364	281 909,391
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 837 030,682	5 659 607,847
PR 2- Revenus des placements monétaires	453 895,044	1 216 791,879
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	6 385 275,090	7 158 309,117
CH 1- Charges de gestion des placements	762 334,900	892 553,609
REVENU NET DES PLACEMENTS	5 622 940,190	6 265 755,508
CH 2- Autres charges	178 242,842	698 018,312
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 444 697,348	5 567 737,196
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-983 087,004	-996 180,424
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4 461 610,344	4 571 556,772
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	983 087,004	996 180,424
-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	138 055,927	-179 256,479
-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-112 545,181	28 104,933
-Frais de négociation de titres	-126,027	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 470 082,067	5 416 585,650

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2018

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	5 444 697,348	5 567 737,196
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	138 055,927	-179 256,479
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-112 545,181	28 104,933
d- Frais de négociation de titres	-126,027	0,000
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-4 258 856,340	-5 650 530,210
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
Capital	178 629 214,913	161 410 316,797
Régularisation des sommes non distribuables	156 882,565	259 943,154
Régularisation des sommes distribuables	3 846 878,828	5 368 154,976
b- Rachats		
Capital	-207 730 797,338	-177 402 280,159
Régularisation des sommes non distribuables	-154 362,211	-223 206,658
Régularisation des sommes distribuables	-5 142 751,689	-6 110 264,092
VARIATION DE L'ACTIF NET	-29 183 709,205	-16 931 280,542
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	123 101 513,391	140 032 793,933
b- en fin de l'exercice	93 917 804,186	123 101 513,391
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	1 137 190	1 290 385
b- en fin de l'exercice	858 056	1 137 190
VALEUR LIQUIDATIVE	109,454	108,251
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,83%	3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers de la société ont été arrêtés au 31 Décembre 2018 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP SALAMETT PLUS	39 370	417 987,709	421 888,920	0,45%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	630 053,200	0,67%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	519 355,000	0,55%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 664,715	316 449,000	0,34%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959,260	321 129,000	0,34%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377,330	196 238,587	0,21%
Total		2 359 164,539	2 405 113,707	2,56%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	299 970,000	309 586,437	0,33%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	500 000,000	517 260,274	0,55%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	799 500,000	811 529,563	0,86%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 098 800,000	2 140 563,920	2,28%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	600 000,000	609 601,565	0,65%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	400 000,000	407 273,749	0,43%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	400 000,000	419 847,014	0,45%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	300 000,000	301 994,959	0,32%
ATB 2007/1	50 000	2 800 000,000	2 915 649,482	3,10%
ATB SUB 2009	50 000	625 000,000	647 528,795	0,69%
ATB SUB 2017	49 000	4 900 000,000	5 168 974,720	5,50%
ATL 2018 CB	5 000	500 000,000	516 067,244	0,55%
ATL 2011	30 000	600 000,000	626 465,753	0,67%
ATL 2013/1	20 000	800 000,000	830 285,151	0,88%
ATL 2013/2	30 000	1 200 000,000	1 210 417,157	1,29%
ATL 2014/1	3 700	74 000,000	77 433,600	0,08%
ATL 2014/2	20 000	1 200 000,000	1 243 882,521	1,32%
ATL 2014/3 CA	30 000	1 200 000,000	1 265 164,274	1,35%
ATL 2016/1	10 000	600 000,000	618 542,466	0,66%
ATL 2017/1	1 800	144 000,000	150 958,080	0,16%
ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	455 999,671	0,49%
ATL 2017-2 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 102 279,452	2,24%
ATL 2017-2 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 059 342,137	1,13%
ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	40 000,000	41 325,589	0,04%

ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	1 600 000,000	1 655 793,973	1,76%
BH 2009	40 000	1 844 000,000	1 844 296,477	1,96%
BH 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 047 844,647	1,12%
BNA SUB 2009	15 000	599 730,000	618 832,685	0,66%
BNA SUB 2017	10 000	800 000,000	828 545,753	0,88%
BTE 2009	30 000	300 000,000	303 728,219	0,32%
BTE 2010	20 000	400 000,000	406 716,160	0,43%
BTE 2011	33 000	660 000,000	696 910,845	0,74%
BTK 2009 B	35 000	700 000,000	734 261,920	0,78%
BTK 2009 C	10 000	466 400,000	489 557,331	0,52%
CHO 2009	7 000	87 500,000	88 120,720	0,09%
CIL SUB 2008	10 000	200 000,000	211 155,068	0,22%
CIL 2014/1	5 000	100 000,000	102 682,740	0,11%
CIL 2014/2	10 000	400 000,000	422 387,726	0,45%
CIL 2015/1	4 000	160 000,000	165 365,479	0,18%
CIL 2015/2	5 000	200 000,000	202 112,658	0,22%
CIL 2017/1	10 000	800 000,000	825 052,932	0,88%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	600 000,000	629 673,863	0,67%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	15 000	300 000,000	317 616,585	0,34%
HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	500 000,000	505 281,644	0,54%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	400 000,000	416 606,685	0,44%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,56%
HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	400 000,000	411 736,986	0,44%
HANNIBAL LEASE 2017-3	10 000	1 000 000,000	1 059 616,438	1,13%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 000 000,000	3 129 516,953	3,33%
STB 2008/2 6.5%	35 000	1 531 250,000	1 600 403,767	1,70%
STB 2010/1	60 000	1 200 000,000	1 253 982,720	1,34%
STB 2011 SUB	20 000	800 000,000	846 524,546	0,90%
TL SUB 2013/2	10 000	200 000,000	212 841,249	0,23%
TL 2014/1	20 000	1 200 000,000	1 247 942,137	1,33%
TL 2014/2	20 000	1 200 000,000	1 203 487,562	1,28%
Tunisie Leasing 2016 SUB CAT A	10 000	800 000,000	840 777,644	0,90%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 046 032,877	1,11%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT A	10 000	800 000,000	827 535,781	0,88%
UBCI 2013	10 000	400 000,000	412 817,534	0,44%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	400 230,000	408 330,822	0,43%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 750 000,000	2 809 237,260	2,99%
UIB 2011	20 000	600 000,000	612 670,106	0,65%
UIB 2011/2	22 000	313 720,000	327 375,667	0,35%
UIB 2012/1	20 000	571 000,000	599 089,855	0,64%
UIB SUB 2015	10 000	400 000,000	412 780,712	0,44%
UNIFACTOR 2015	12 500	750 000,000	796 000,603	0,85%
Total		55 465 100,000	57 543 220,546	61,27%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
BTA 6% Juin 2021	1 000	981 343,450	1 007 776,327	1,07%
BTA 6% Juin 2021	1 000	979 092,440	1 005 525,317	1,07%
BTA 6% Avril 2023	800	786 849,504	814 518,545	0,87%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 566 908,580	6 883 471,868	7,33%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	978 213,240	988 845,569	1,05%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	976 735,120	987 367,449	1,05%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	975 085,040	985 717,369	1,05%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	487 055,310	492 371,474	0,52%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	487 617,300	492 933,464	0,52%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 700 766,500	15 280 087,048	16,27%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	466 155,890	485 466,575	0,52%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	2 625 000,000	2 696 241,781	2,87%
Total		31 010 822,374	32 120 322,786	34,20%

Les mouvements du portefeuille-titres de SANADETT SICAV :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de SANADETT SICAV, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- value latentes	Valeur au 31/12	+/- value Réalisée
Solde au 31-12-2017	107 400 403,655	3 283 372,065	-244 906,519	110 438 869,202	
Acquisition de l'exercice					
Titres OPCVM	3 259 294,566			3 259 294,566	
Emprunt de société	8 500 000,000			8 500 000,000	
Emprunt d'Etat	4 801 600,000			4 801 600,000	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession titres OPCVM	-6 924 469,217			-6 924 469,217	167 261,153
Cession Emprunt de société	-100 000,000			-100 000,000	
Remboursement Emprunt de société et titres FCC	-17 911 022,500			-17 911 022,500	
Cession Emprunt d'Etat	-9 883 006,326			-9 883 006,326	-279 806,334
Remboursement Emprunt d'Etat	-437 500,000			-437 500,000	
Variation des +/-values latentes			8 269 ,192*	8 269 ,192	
Variation des intérêts courus		-95 751,113		-95 751,113	
Variation d'estimation des +/-values sur Emprunt d'Etat			282 586,500	282 586,500	
Décote /surcote Emprunt d'Etat	129 786,735			129 786,735	
Solde au 31-12-2018	88 835 086,913	3 187 620,952	45 949,173	92 068 657,039	-112 545,181

*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
SOMOCER 1,1 MD 60 J 10%	23/01/2019	-	1 085 573,770	1 094 710,382	1,17%
SOMOCER 0,5 MD 70 J 10%	08/02/2019	-	492 370,572	495 531,336	0,53%
TOTAL			1 577 944,342	1 590 241,718	1,69%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à **412 305,650 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Retenue à la source achat BTA	0,000	135 665,144
Titres de créance échus "annuité BH 2009"	0,000	417 728,000
Total	0,000	553 393,144

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération à payer au gestionnaire	55 941,223	63 032,819
Rémunération à payer au dépositaire	11 900,000	11 799,996
Total	67 841,223	74 832,815

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Frais de publication	293,138	196,668
Jeton de présence	15 000,000	12 497,702
Redevances CMF	7 834,594	10 683,180
Honoraires du commissaire aux comptes	36 580,525	33 929,642
crédeurs divers	25 850,741	29 253,003
Total	85 558,998	86 560,195

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Retenues à la source	24 696,457	25 758,875
TCL	1 154,284	3 494,128
TOTAL	25 850,741	29 253,003

CP1- Capital

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>Capital début de l'exercice</u>		
Montant	118 529 445,626	134 635 824,038
Nombre de titres	1 137 190	1 290 385
Nombre d'actionnaires	462	530
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	178 629 214,913	161 410 316,797
Nombre de titres émis	1 713 360	1 546 230
Nombre d'actionnaires nouveaux	19	43
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	-207 730 797,338	177 402 280,159
Nombre de titres rachetés	1 992 494	1 699 425
Nombre d'actionnaires sortants	91	111
<u>Autres effets sur capital</u>		
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-112 545,181	36 736,496
Régularisation des sommes non distribuables	2 520,354	28 104,933
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	138 055,927	-179 256,479
Frais de Négociation des titres	-126,027	0,000
<u>Capital fin de l'exercice</u>		
Montant	89 455 768,274	118 529 445,626
Nombre de titres	858 056	1 137 190
Nombre d'actionnaires	390	462

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2018 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	5 444 697,348
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-983 087,004
Résultat distribuable des exercices antérieurs	525,406
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	-99,838
SOMMES DISTRIBUABLES	4 462 035,912

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	94 349,364	281 909,391
Revenus des bons de trésor assimilables	1 961 944,940	1 850 482,783
Revenus des obligations et titres FCC	3 875 085,742	3 809 125,064
TOTAL	5 931 380,046	5 941 517,238

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	148 327,279	107 485,124
Revenus des certificats de dépôt	0,000	443 770,302
Revenus des placements à terme	638,936	164 970,815
Revenus des prises en pension livrées	0,000	146 006,328
Intérêts des comptes de dépôt	304 928,829	354 559,310
TOTAL	453 895,044	1 216 791,879

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	750 434,896	880 753,613
Rémunération du dépositaire	11 900,004	11 799,996
TOTAL	762 334,900	892 553,609

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Commissaire aux comptes	29 200,000	29 200,000
Redevance CMF	113 803,406	149 275,190
Publicité et publication	1 396,470	1 296,470
Jetons de présence	17 502,298	12 497,702
TCL	16 299,608	18 127,243
Contribution conjoncturelle	0,000	487 583,123
Autres	41,060	38,584
TOTAL	178 242,842	698 018,312

4. AUTRES INFORMATIONS

<u>4-1 Données par action</u>	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
• Revenus des placements	7,442	6,295	5,998	6,551	5,566
• Charges de gestion des placements	-0,888	-0,785	-0,780	-0,801	-0,691
• Revenu net des placements	6,553	5,510	5,218	5,750	4,875
• Autres charges d'exploitation	-0,208	-0,614	-0,180	-0,179	-0,153
• Résultat d'exploitation	6,345	4,896	5,038	5,571	4,722
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1,146	-0,876	-0,856	-1,089	-0,377
• Sommes distribuables de l'exercice	5,200	4,020	4,182	4,482	4,345
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,146	0,876	0,856	1,089	0,377
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,161	-0,158	0,073	0,005	0,012
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,131	0,025	0,126	0,032	0,000
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,030	-0,133	0,198	0,037	0,012
Résultat net de l'exercice	6,375	4,763	5,237	5,608	4,735
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,030	-0,133	0,198	0,037	0,012
• Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,032	-0,034	-0,014	0,009
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	-0,101	0,164	0,023	0,021
• Distribution des dividendes	4,020	4,182	4,482	4,345	4,094
Valeur liquidative	109,454	108,251	108,520	108,659	108,500

4-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
□ Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,60%	0,60%	0,60%	0,59%
□ Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,16%	0,47%	0,14%	0,13%	0,13%
□ Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,78%	3,74%	3,87%	4,15%	4,04%
Actif net moyen	113 859 875,462	148 981 488,356	168 082 642,857	210 231 576,465	232 227 887,914

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SANADETT SICAV** » (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	93 917 804,186 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	5 444 697,348 TND
Un résultat net bénéficiaire de	5 470 082,067 TND

A notre avis, les états financiers de la société **SANADETT SICAV** sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret^o2001–2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002–1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur, fixé à un maximum de 10% de l'actif net, tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par l'entreprise Arab Tunisian Lease « ATL »; et
- La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration de votre société ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2018 et régies par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Elles sont présentées ci-après :

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention avec la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT de l'actif net de « SANADETT SICAV » calculée quotidiennement. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018.

La commission TTC facturée en 2018 est de 750 434,896 dinars.

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de dépôt avec la banque « ATB ». En rémunération des services de dépôt, la banque « ATB » perçoit une rémunération annuelle de 11 900 dinars TTC.
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de rémunération de compte banque avec la banque « ATB ». La rémunération des montants déposés au niveau du compte bancaire auprès de l'ATB est déterminée au taux de 2% au titre des montants déposés jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 304 928,829 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Tunis, le 22 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF